



CONDITIONS GENERALES

CONDITIONS D'ADMISSION

Un entretien est recommandé pour les formations diplômantes débouchant sur une pratique professionnelle. L'entretien permet d'établir le cursus de formation tenant compte des projets et des ressources de l'élève.

A fournir avec l'inscription :

- Diplôme attestant du niveau d'étude (maturité, CFC ou équivalent)

INSCRIPTION

Les inscriptions se font par écrit à l'aide du bulletin d'inscription. Le nombre d'étudiants dans une formation est limité, les places sont réservées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

L'inscription est confirmée par courrier postal.

FRAIS D'INSCRIPTION

Des frais d'inscription de CHF 200.- sont dus à l'entrée dans l'école. Hors formation continue.

AUTRES FRAIS :

Les frais indirects sont à la charge des participants (livres, frais de transport, repas, hébergement).

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les paiements doivent être effectués en utilisant les numéros de référence fournis par la comptabilité et spécifiques à chaque formation. Le paiement d'une facture se fait au plus tard à sa date d'échéance. Un premier rappel gratuit est envoyé à échéance de la facture, un 2^{ème} rappel est envoyé un mois plus tard avec des frais de CHF 30.- et si nécessaire un 3^{ème} rappel est envoyé 2 semaines plus tard, avec des frais de CHF 50.-.

Le paiement de chaque formation peut se faire en un seul ou plusieurs versements. Le premier acompte ou la totalité du montant d'une formation doit être payé au plus tard 15 jours avant le premier jour de cours. Les paiements suivants sont effectués selon les échéances des factures remises par la comptabilité.

Le non-paiement de la formation n'est pas considéré comme une annulation de l'inscription.

Les personnes domiciliées hors de la Suisse doivent payer la totalité de la formation avant le début du cours.

Suspension des inscriptions : Les inscriptions pour de nouvelles formations sont suspendues dans le cas où il y a des factures échues pour une somme supérieure à CHF 2'000.-.

Interdiction de participation : Les élèves qui ont reçu un 3^{ème} rappel ne sont plus autorisés à se présenter en classe tant que le paiement n'est pas reçu par l'école.

Lorsque le montant des écolages dépasse CHF 2'000.-, en cas de paiement de la totalité en une fois avant le début de la formation, 4% du montant est remboursé à la fin de la formation sous forme d'une note de crédit.

ASSURANCE ANNULATION

Le prix des formations inclut une assurance annulation obligatoire.

ANNULATION

Les désistements doivent impérativement être communiqués par écrit à l'adresse suivante : **info@ecolelamandorle.ch**. Il est de la responsabilité de la personne de s'assurer que le désistement a bien été reçu.

En cas de désistement :

- Plus de deux mois avant le début de la formation : les frais d'inscriptions restent dus.
- Moins de deux mois avant le début de la formation : 25% du prix de la formation sont dus.
- Moins d'un mois avant le début de la formation : 50% du prix de la formation sont dus.
- Moins de 10 jours avant le début de la formation : 100% du prix de la formation sont dus.

NB: En cas d'empêchement d'assister à la formation, possibilité de se faire remplacer par une autre personne remplissant les exigences demandées pour la formation, moyennant des frais de CHF 20.-. L'élève informe La Mandorle par écrit.

ANNULATION EN CAS DE FORCE MAJEURE

Pour les annulations en cas de force majeure, la personne avertit le secrétariat qui lui fournira les documents nécessaires pour qu'elle contacte elle-même l'assurance annulation. L'assurance annulation examinera son cas et décidera si le remboursement est justifié. Le recours à l'assurance annule l'entièreté du cours suivi et nécessite une nouvelle inscription si la personne souhaite reprendre la formation. Aucune attestation de présence n'est fournie en cas de recours à l'assurance annulation.

CONFIRMATION DE LA FORMATION

La formation est confirmée au plus tard 8 jours avant la première session. La Mandorle se réserve le droit de modifier la planification des horaires, elle pourra également procéder à des regroupements de cours si cela devait s'avérer nécessaire. En cas d'annulation de la formation par La Mandorle, les paiements déjà effectués sont remboursés intégralement, y compris les frais d'inscription s'il y a lieu.

ABSENCES

Un minimum de 80% de présence aux cours est obligatoire afin que la formation soit validée.

Toutes les absences doivent être annoncées par écrit au secrétariat.

En cas d'absence, l'élève a droit au support de cours et l'examen peut être passé. Il a la possibilité de suivre le cours manqué lors de la session suivante, si le cours est donné par le même enseignant, avec l'accord de ce dernier et dans la mesure des places disponibles.

EXAMENS

Se référer au règlement d'examens.

ATTESTATIONS & DIPLÔMES

Pour les formations diplômantes chaque élève reçoit un diplôme conforme aux exigences ASCA et RME en fin de formation, après avoir rempli les conditions de validation et payé tous les frais de formation.

RESERVES

La Mandorle s'efforce d'adapter ses cursus de formation aux critères quantitatifs et qualitatifs des différents partenaires sociaux (associations, assureurs, etc.). Elle ne saurait être tenue responsable des changements que ceux-ci imposeraient durant ou après la formation et/ou de leur éventuel refus d'agréer un praticien.

ACCIDENTS, PERTE D'OBJETS

La Mandorle décline toute responsabilité en cas d'accident, vol, perte d'objet ou de valeur survenant durant les séminaires ou les cours.